

intéressé à tout pensionnaire d'un étour temporaire en France avant  
le terme du pensionnat, que, <sup>par suite de</sup> par l'urgence de la situation,  
j'ai cru devoir accorder provisoirement à M<sup>r</sup> Gurnery —  
l'autorisation qu'il me demandait et à laquelle j'ai bien  
voulu de daigner accorder votre ~~bonne~~ approbation.

M<sup>r</sup> Gurnery est un artiste laborieux et zélé qui  
a rempli tous ses devoirs avec un scrupule exact et  
il ne devra reprendre ses travaux académiques qu'à son  
retour de Naples à la fin de l'été; l'ordre qui s'était  
fixé ne sera donc pas dérangé par un séjour de quelques  
semaines à Paris au lieu de celui qui comptait faire à  
Naples, j'ai en conséquence la certitude que, indépendamment  
de la promesse qui m'en a faite, ses travaux de cette année  
ne pourront manquer d'être accomplis dans les termes et  
délais du Règlement de l'École.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur le Ministre

Votre très humble

et très obéissant serviteur

Le Directeur

de l'Académie Impériale de France à Rome

100 fin du projet, le montant des indemnités et augmentations  
de traitements que j'ai en l'honneur de développer les motifs à V. Ex.  
dans la lettre précédente et que je la supplie de vouloir bien  
Vouloir bien agréer

Le chiffre du budget de 1844 établi sur les bases  
ci-dessus est la somme de Cent mille deux cent quatre vingt

à M<sup>r</sup> de Mont-Rochelle  
Secr<sup>g</sup> de l'Acad<sup>é</sup> des beaux arts

Rome le 24 Juillet 59

M<sup>r</sup> de Sévigné

M<sup>r</sup> Goussery de son amitié & de sa bonté, sur un avis de son  
père à Naples où il comptait passer tout l'été, de l'état  
alarmant dans lequel se trouvaient toujours les Affaires de Sicile,  
s'est hâté de revenir à l'académie où, peu de jours après son  
arrivée il a reçu la douloureuse nouvelle de sa mort.

En perdant son père vers de quinze long temps, il est  
resté à M<sup>r</sup> Goussery d'un père & d'un frère plus jeune  
qu'il lui, engagé dans les Drapeaux et en ce moment en  
garnison à Montbrison. C'est évidemment en si imparfait  
que douloureux en venant frapper M<sup>r</sup> Goussery au  
moment où il s'agit de la même de la maison paternelle  
depuis il se trouva lui-même à l'origine de la maison paternelle  
depuis les de deux ans et demi qu'il est pensionnaire  
le met dans l'impossibilité de confier à des tiers  
l'arrangement ou la défense d'intérêts de famille dont  
son absence <sup>même les intérêts de sa</sup> ~~est~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~même~~ ~~qu'un~~ ~~connaissance~~  
~~est~~ imparfaite, bien moins encore peut-il espérer de se faire  
employer dans l'accomplissement des devoirs qu'impose  
une telle perte aux sentiments d'un fils.

Dans cette position toute exceptionnelle et qui je  
l'espère ne se représentera de long temps M<sup>r</sup> Goussery me  
demande l'autorisation d'être à l'été pour quelques  
semaines afin de s'occuper des affaires de famille de  
manière à pouvoir se employer quelque temps qu'il comptait  
passer à Naples et être de retour à Rome pour y reprendre

Les travaux en les terminant dans les délais du Règlement.

Provisoirement ces Considérations je n'ai pas  
craint de proposer à ce malheureux jeune homme l'autorisation  
qu'il me demandait, et après en avoir informé le Ministre  
d'Etat, je viens vous prier M<sup>re</sup> le Président de vouloir  
bien lui informer également l'Académie sans en lui faire  
observer que l'Argum<sup>en</sup>t de la justification dans laquelle se  
trouve M<sup>l</sup> Guerry n'a point déterminé à obtempérer  
à une demande que je lui reconnois, et lui en eusse  
en opposition avec la lettre même que j'écris, avec  
l'esprit de l'article du Règlement qui interdit les résous,  
en France avant le terme de l'inscription, et à la quelle  
je suis sur ces motifs j'espère que l'Académie ne refusera  
pas son approbation.

Je vous envoie la bonté de prier de présent et  
à l'avenir l'hommage de mon respectueux  
Dévouement et Agruz je vous prie de représenter  
de tous mes Sentiments Digne de l'Académie  
M<sup>l</sup> le plus Distingué

Monsieur le Ministre d'Etat

Rome le 20 Juillet 1859

Monsieur le Ministre

Un des Pensionnaires de l'Académie, M<sup>r</sup> Gumeroy Sculpteur, revenu depuis peu de jours de Naples, où il comptait passer tout l'été, sur l'avis qui lui était donné de l'état alarmant dans lequel se trouvait son père à Pissy près Paris, ayant eu la nouvelle de sa mort presque aussitôt après son retour à l'Académie, m'a demandé l'autorisation d'aller à Paris pour quelques semaines afin de pouvoir y arranger ses intérêts de famille.

En regardant son père qui était veuf depuis longtemps M<sup>r</sup> Gumeroy n'a <sup>eu d'autre</sup> autre parent qu'un frère plus jeune que lui, qui est au service et se trouve en ce moment en garnison à Montbrison, et a lui-même quitté la maison paternelle depuis plus de deux ans et demi qui est Pensionnaire de l'Académie et se trouve en conséquence dans l'impossibilité de charger un tiers de régler ses intérêts et ceux de son frère et de s'occuper de défendre ceux qui peuvent être nés depuis son absence. Bien moins encore pourrait-il <sup>se faire</sup> remplacer dans les devoirs qu'inspirent <sup>ou</sup> ~~une~~ un telle perte aux affections d'un fils.

C'est même par ces considérations, contre lesquelles je ne puis penser que s'éleve l'esprit de l'article du Règlement qui